



**DECISION N° 00000162 /ART/DG du 03 Juin 2019** **Portant**  
**publication des résultats de la demande de cotation N°00000075/DC/ART/CIPM/2019 du 16**  
**avril 2019 pour la fourniture de deux (02) armoires ignifuges spécialisées dans le classement**  
**du fichier du personnel à la Direction Générale de l'Agence de Régulation des**  
**Télécommunications (ART).**

**LE DIRECTEUR GENERAL,**

**VU** la Constitution ;

**VU** la loi N°2010/013 du 23 décembre 2010 régissant les communications électroniques au Cameroun ;

**VU** la Loi N° 2017/021 du 20 décembre 2017 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018;

**VU** le Décret 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier ministre Chef du gouvernement ;

**VU** le Décret 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

**VU** le décret 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;

**VU** le décret 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;

**VU** le décret 2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

**VU** le Décret N° 2017/286 du 08 juin 2017 portant nomination du Directeur Général de l'Agence de Régulation de Télécommunications (ART) ;

**VU** la décision N°0101/CAB/MINMAP du 03 juillet 2013 portant désignation des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics et Entreprises du Secteur Public et Parapublic ;

**VU** la Résolution n°0320/ART/CA du 26 décembre 2017, portant adoption du Projet de Performance des Administrations (PPA) de l'exercice 2018 de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) ;

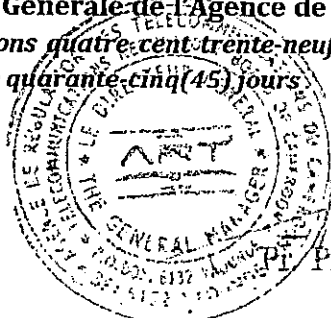
**VU** la décision n° 0142/D/MINMAP/SG/DAJ du 30 juillet 2013 constatant la composition des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics Administratifs et Entreprises du secteur public et parapublic ;

**VU** la demande de cotation N°00000075/DC/ART/CIPM/2019 du 16 avril 2019 pour la fourniture de deux (02) armoires ignifuges spécialisées dans le classement du fichier du personnel à la Direction Générale de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART);

**VU** les offres ainsi constituées dans le cadre de cette consultation.

**DECIDE :**

Le Groupement ELECTRA/GMBT & PARTNERS SARL BP 8 657 Yaoundé est déclaré adjudicataire de la lettre-commande relative à la demande de cotation N°00000075/DC/ART/CIPM/2019 du 16 avril 2019 pour la fourniture de deux (02) armoires ignifuges spécialisées dans le classement du fichier du personnel à la Direction Générale de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) pour le montant de onze millions quatre-cent-trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six (11 439 986) Francs CFA TTC pour le délai de quarante-cinq (45) jours.



Pi. Philemon ZOO ZAME, Ing. Phd